



**Document présenté au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et à la
Commission de la recherche et de l'enseignement universitaire (CERU)
dans le cadre des consultations sur la recherche universitaire dans les
université québécoises**

Par la Fédération de la recherche et de l'enseignement
Universitaire du Québec (FREUQ-CSQ)

Octobre 2021

Note en préambule

Le questionnaire a été distribué auprès des membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS), au mois de septembre 2021. La FREUQ a recueilli 138 réponses. Bien que ce taux de réponses puisse paraître faible, il faut toutefois le mettre en contexte, puisqu'il témoigne de certaines réalités propres au personnel chargé de cours dans les universités du Québec.

Le SCCCUS représente près de 2500 chargées et chargés de cours qui œuvrent dans toutes les facultés de l'Université de Sherbrooke. Cependant, le taux de roulement est très élevé, se situant autour de 400 personnes par année. Il faut aussi considérer que 2000 personnes, soit 80 % de nos membres, se trouvent au premier échelon salarial. Cela signifie qu'ils ont enseigné, à ce jour, moins de 8 cours.

Nous sommes bien conscients que le taux de réponse au questionnaire n'est pas une représentation statistiquement valide des positions de nos membres mais nous sommes d'avis qu'il est représentatif du point de vue de personnes chargées de cours qui sont intéressées par le sujet de la recherche.

1. Combien de vos membres participent à la recherche universitaire ?

Nos membres chargées et chargés de cours participent à hauteur de 46.38 % à la recherche universitaire.

1.1 Avez-vous noté une variation de ce nombre au cours des dernières années ?

Nous n'avons pas de données qui nous permettent d'établir un comparatif ou de noter une variation.

1.1.1 Est-ce que ce nombre est similaire entre les établissements ?

Seuls les membres de l'Université de Sherbrooke ont été sondés.

Quelle est la répartition de vos membres selon les domaines de recherche (santé, sciences humaines et sociales, sciences naturelles, etc.) ?

La répartition des répondants selon les domaines de recherche est la suivante :

- Sciences de la santé 6.38 %
- Éducation 38.30 %
- Administration 12.77 %
- Sciences naturelles 19.15 %
- Sciences sociales 23.40 %

1.2 Quel pourcentage des personnes participant à la recherche ont obtenu un diplôme de troisième cycle, de deuxième cycle ou de premier cycle ?

La répartition des répondants selon les niveaux de diplomation est la suivante :

- Diplôme de troisième cycle 52.38 %
- Diplôme de deuxième cycle 44.44 %
- Diplôme de premier cycle 3.17 %

2. Quelles formes prend cette participation à la recherche ?

Les différentes formes de participation à la recherche de nos membres sont les suivantes :

Supervision d'essais	39 %
Corédaction d'articles (subventionnés et non subventionnés, scientifiques ou professionnels)	25 %
Emploi de professionnel de recherche	19 %
Codirection de recherche / supervision d'étudiant(e) aux cycles supérieurs	13 %
Participation à des colloques	11 %
Candidat.e au doctorat	11 %
Auxiliaire de recherche	5 %
Supervision de projets de fin d'étude	3 %
Membre d'un centre de recherche	3 %
Membre d'un comité de lecture pour une revue	3 %
Membre de comités de maîtrise ou de doctorat	3 %
Chercheur.e principal	3 %
Postdoctorant.e	3 %
Conseil aux étudiant.es	2 %
Consultant.e en recherche	2 %
Évaluation de demandes de subvention	2 %
Jury d'essai et de mémoire	2 %
Rédaction de demandes de subvention	2 %
Corédaction de chapitres de livre ou autres ouvrages scientifiques	2 %
Conférencier ou conférencière	2 %
Chargé.e de cours pour une activité pédagogique liée à la recherche aux cycles supérieurs	2 %

3. Vos membres participent-ils à la recherche principalement en collaboration ou seuls ?

Nos membres participent à la recherche le plus souvent, à hauteur de 60.87 %, en collaboration. En contrepartie, ils sont 39.13 % à mener leur recherche seuls.

3.1 Avec qui collaborent-ils (d'autres membres, de professeur.es de carrière, professionnel.les de recherche, administratif, logistique, etc.) ?

Ils collaborent avec des :

- Professeur.es 44.64 %
- Professionnel.les de recherche 19.64 %
- Chargés de cours 7.14 %
- Personnel de logistique 5.36 %
- Personnel administratif 3.58 %
- Autre catégorie (principalement étudiant.es) 19.64 %

3.2 Sont-ils membres d'un regroupement scientifique au sein de leur établissement ?

La grande majorité des répondants, soit 73.44 %, n'est pas membre d'un regroupement scientifique, contre 26.56 % qui l'est.

3.3 Existe-t-il des mesures afin de faciliter l'arrimage avec les professeur.es et pour faciliter l'accès à la recherche ?

À cette question, 61.59 % des répondants indiquent qu'ils ne savent pas s'il existe des mesures afin de faciliter l'arrimage avec les professeur.es et pour faciliter l'accès à la recherche. 26.09 % indiquent qu'il n'en existe pas alors que 12.32 % affirment, au contraire, qu'il en existe.

Plus spécifiquement, les personnes ayant répondu par l'affirmative mentionne l'importance d'offrir des occasions d'échanges entre les professeurs et les chargées et chargés de cours ainsi que favoriser leur implication dans différents processus ou étapes de la recherche.

4. Encadrent-ils des étudiant.es ? Dans l'affirmative :

57.81 % des répondants encadrent des étudiantes et étudiants (contre 42.19 % qui ne le font pas).

4.1 Quelle est la grosseur des équipes de recherche ?

Nos membres ayant répondu au questionnaire indiquent que les équipes de recherche regroupent 6 personnes en moyenne. Le spectre est toutefois assez large, allant de 2 à 30 personnes.

4.2 Quelles sont les difficultés rencontrées dans la formation et la supervision des étudiant.es dans le contexte de la recherche universitaire ?

Les deux principales difficultés (par ailleurs souvent interreliées) soulevées sont la faible rémunération (24 % des réponses) et l'important investissement en temps (19 %). Certains soulignent le manque de reconnaissance ainsi que les conditions pour obtenir sa rémunération, en l'occurrence, que l'étudiant.e termine son essai.

5. Comment vos membres rendent publique leur recherche ?

La majorité des réponses recueillies indiquent que les colloques et les forums scientifiques (27.78 %) ainsi que les écrits scientifiques (27.08 %) s'inscrivent comme les principales voies de diffusion des résultats de recherche. Les colloques et forums professionnels (15.28 %) ainsi que les écrits professionnels (16.67 %) occupent également une place importante.

6. Quelle est l'importance de la recherche universitaire dans le cheminement de carrière de vos membres ?

Près du quart des répondant.es (24 %) souligne que la recherche universitaire représente une source importante de connaissances pour mettre ou garder à jour les connaissances et les compétences enseignées.

Une proportion assez similaire d'entre elles et eux estime que la recherche universitaire est soit importante (13 %) ou plutôt peu ou pas importante (15 %) pour leur cheminement comme personnes chargées de cours. Toutefois, 27 % des répondant.es estiment que la recherche est très importante, voire essentielle pour leur cheminement.

Enfin, plusieurs (7 %) mentionnent que les connaissances en recherche sont très importantes pour la supervision d'étudiant.es ou encore voient la recherche comme un atout pour bonifier son dossier et obtenir un poste régulier, notamment comme professeur.

7. Quel est le ratio enseignement et recherche des membres participant à la recherche universitaire ?

Nos membres indiquent en moyenne que le ratio enseignement/recherche est de l'ordre de 65 %.

7.1 Selon vous, quel est le ratio idéal pour vos membres ?

Le ratio idéal se situe un peu plus haut, autour de 70 %

8. Quels pourcentages des cours de premier, de deuxième et de troisième cycle sont donnés par vos membres ?

Nos membres indiquent qu'ils donnent les pourcentages de cours suivants :

- Premier cycle : environ 50 %
- Deuxième cycle : environ 40 %
- Troisième cycle : environ 5 %

8.1 Constatez-vous des variations significatives ces dernières années ? Entre les universités ?

On remarque qu'il y a de plus en plus de programme de 2ième cycle où ce sont les chargées et chargés de cours qui font de la supervision d'essais et de mémoire.

8.2 Au sein d'une même université (selon le domaine de recherche) ?

Ne s'applique pas.

9. Quels sont les enjeux globaux incontournables en recherche universitaires qui méritent une attention particulière du Conseil supérieur de l'éducation ?

Si le cinquième des répondants ne savent pas quels sont les enjeux globaux incontournable en recherche universitaire et qu'un dixième ne relève aucun enjeu, le principal enjeu nommé (13 %) est celui du financement de la recherche et de la supervision se traduisant par une rémunération trop faible du personnel chargé de cours.

L'importance de reconnaître davantage les compétences en recherche des chargées et chargés de cours est aussi mentionné (10 % des répondants) ainsi le souhait (6 % des répondants) que les chargées et chargés de cours soient davantage impliqués dans les projets de recherche.

Certains soulignent l'importance de former des ponts et des partenariats entre la recherche et les milieux pratiques (7 % des répondants).

De manière plus anecdotique, on mentionne également la nécessité de former le personnel chargé de cours à la supervision d'essai et l'accompagnement d'étudiant.es ainsi que le manque de temps, la précarité d'emploi et la liberté académique.

Quelques éléments d'analyse en lien avec les positions de la FREUQ-CSQ

Les résultats de ce questionnaire nous indiquent bien ce que nous voyons sur le terrain, à savoir qu'il y a un intérêt relativement marqué pour les chargées et chargés de cours à s'impliquer davantage dans la recherche. Il y a un aspect de valorisation de l'expertise qui peut être associé à la recherche, laquelle contribue aussi à une plus grande intégration dans les départements.

L'implication dans la recherche permet aussi de réduire une certaine forme de précarité. Elle permet d'augmenter les revenus et les tâches, en favorisant une plus grande stabilité. De manière plus globale, elle œuvre dans le sens d'une implication plus constructive des ressources humaines à l'intérieur de l'université, lesquelles ont indéniablement besoin des chargées et chargés de cours, que ce soit pour l'enseignement ou la recherche. On le voit bien, de plus en plus de programme de 2ième cycle où ce sont les CC qui font de la supervision d'essais et de mémoire.

Toutefois, certains problèmes subsistent en lien avec les conditions de travail. De manière plus spécifique l'aspect de la rémunération nous apparaît toujours liée à différents enjeux. D'emblée, il faut souligner que les modalités de rémunération des subventions de recherche sont, bien souvent, peu adaptées à la réalité des chargées et chargés de cours. Le calcul se fait souvent en termes de dégagement de tâche, ce qui ne fait que peu de sens pour une grande majorité de chargées et chargés de cours qui n'enseigne pas une charge pleine.

De plus, pour ce qui est de la supervision d'essais ou de mémoires, il semble que non seulement la rémunération forfaitaire est insuffisante, puisqu'il s'agit de tâches particulièrement chronophages, mais que certaines modalités sont défavorables au personnel chargé de cours. À titre d'exemple, ne recevoir une rémunération que lorsque l'étudiant.e remet son essai ou son mémoire représente un « risque » beaucoup plus grand pour une personne chargée de cours que pour une personne ayant un poste de professeure, pour laquelle, faut-il le préciser, la rémunération en fin de parcours de l'étudiant.e s'apparente davantage à une « prime ».

Les chargées et chargés de cours sont essentiels aux activités d'enseignement et de recherche des universités. Si elles et ils sont si présents dans l'enseignement des cours de premier et de deuxième cycle (respectivement 50 % et 40 %) et supervisent autant d'essais et de mémoires, c'est que les universités, les facultés et les départements ont grand besoin de leur travail. Une certaine réflexion doit ainsi se faire tant au niveau des universités en tant qu'institutions qu'au niveau des organismes subventionnaires afin de modifier certaines modalités de rémunération. Celles-ci doivent être mieux adaptées aux conditions de travail des chargées et chargés de cours et contribuer réellement à amoindrir la précarité d'emploi en laquelle elles et ils se retrouvent bien souvent.